

Next Edge AHL Fund

États financiers semestriels non audités – 2015
Pour la période close le 30 juin 2015



Next Edge AHL Fund
États financiers semestriels non audités
30 juin 2015

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière..... 2

États de la situation financière..... 3

États du résultat global 5

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables 8

Tableaux des flux de trésorerie 11

Inventaire du portefeuille..... 12

Notes des états financiers 16

Renseignements généraux..... 35

Next Edge AHL Fund

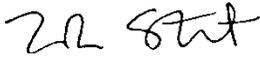
Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire») est responsable des états financiers ci-joints et de toute l'information contenue dans le présent rapport. Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de Next Edge Capital Corp. à titre de gestionnaire et fiduciaire. Ils ont été dressés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* («IAS 34») publiée par l'International Accounting Standards Board («IASB») et, le cas échéant, reflètent les jugements et les meilleures estimations de la direction.

La direction a mis en place des systèmes de contrôle interne afin de fournir l'assurance que les actifs sont protégés contre toute perte ou utilisation non autorisée et de produire des livres comptables fiables pour la préparation de l'information financière. Les systèmes de contrôle interne permettent à la direction de s'acquitter de ses responsabilités en matière d'intégrité des états financiers.

Le gestionnaire reconnaît qu'il est responsable de gérer les activités du Fonds dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Respectueusement,



Toreigh N. Stuart
Chef de la direction



David Scobie
Chef de l'exploitation

Next Edge Capital Corp.
Le 31 août 2015

Next Edge AHL Fund
États de la situation financière (non audité)

Aux	Note	30 juin 2015 \$ CA	31 décembre 2014 \$ CA
ACTIF			
Actifs courants			
Trésorerie		72 094 579	78 569 197
Souscriptions à recevoir		410 912	95 000
Montant à recevoir à la vente de placements		128 769	1 740 190
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net			
Placement dans le fonds sous-jacent	4	32 594 550	41 547 697
		105 228 810	121 952 084
PASSIF			
Passifs courants			
Rachats à payer		3 331 933	856 256
Frais de gestion à payer		113 267	131 821
Charges à payer		215 189	208 200
		3 660 389	1 196 277
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		101 568 421	120 755 807
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie			
Catégorie A		39 342 743	44 200 752
Catégorie B		11 345 293	14 359 246
Catégorie C		5 454 133	6 446 147
Catégorie F		15 411 704	17 158 514
Catégorie G		2 741 594	4 614 100
Catégorie H		3 420 905	4 372 861
Catégorie J ¹		12 674 538	19 346 520
Catégorie K ¹		1 534 138	3 414 718
Catégorie L		961 485	629 400
Catégorie M		8 681 888	6 213 549
		101 568 421	120 755 807

1) Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

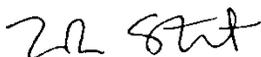
Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États de la situation financière (non audité) (suite)

Aux	30 juin 2015	31 décembre 2014
Nombre de parts rachetables en circulation par catégorie		
Catégorie A	3 759 014	3 890 153
Catégorie B	1 082 873	1 261 953
Catégorie C	520 961	566 876
Catégorie F	1 363 300	1 407 087
Catégorie G	287 923	445 036
Catégorie H	303 915	362 233
Catégorie J ¹	1 313 954	1 891 444
Catégorie K ¹	158 070	333 680
Catégorie L	79 495	48 198
Catégorie M	701 424	468 138
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	10,47	11,36
Catégorie B	10,48	11,38
Catégorie C	10,47	11,37
Catégorie F	11,30	12,19
Catégorie G	9,52	10,37
Catégorie H	11,26	12,07
Catégorie J ¹	9,65	10,23
Catégorie K ¹	9,71	10,23
Catégorie L	12,09	13,06
Catégorie M	12,38	13,27

1) Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

Approuvé par Next Edge Capital Corp.



Toreigh N. Stuart
 Chef de la direction



David Scobie
 Chef de l'exploitation

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États du résultat global (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	Note	2015 \$ CA	2014 \$ CA
Produits			
Revenu d'intérêts aux fins de distribution		286 304	108 088
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés			
Profit net réalisé		8 677 548	552 978
Variation nette de la (moins-value) plus-value latente		(15 173 678)	4 677 843
(Pertes nettes) profits nets sur placements et dérivés		(6 496 130)	5 230 821
Total des produits (montant net)		(6 209 826)	5 338 909
Charges			
Frais de gestion	14	1 052 485	753 030
Charges d'exploitation générales		447 736	350 181
Coûts de la communication de l'information aux porteurs de parts		19 039	19 557
Honoraires d'audit		35 170	35 601
Honoraires juridiques		52 204	50 000
Honoraires du comité d'examen indépendant	13	23 776	10 432
Taxe de vente harmonisée		171 526	69 339
Coûts de transaction		-	14 677
		1 801 936	1 302 817
Moins les charges prises en charge par le gestionnaire	14	-	(358 537)
Total des charges		1 801 936	944 280
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		(8 011 762)	4 394 629

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États du résultat global (non audité) (suite)

Pour les semestres clos les 30 juin	2015	2014
	\$ CA	\$ CA
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	(3 234 622)	1 670 176
Catégorie B	(928 912)	766 623
Catégorie C	(443 299)	294 213
Catégorie D	-	67 497
Catégorie F	(1 219 064)	476 647
Catégorie G	(317 189)	215 572
Catégorie H	(201 318)	91 268
Catégorie J ¹	(838 390)	-
Catégorie K ¹	(52 836)	-
Catégorie L	(96 355)	27 672
Catégorie M	(679 777)	355 981
Catégorie O	-	158 613
Catégorie P	-	87 338
Catégorie Q	-	49 134
Catégorie R	-	81 431
Catégorie S	-	12 332
Catégorie T	-	40 132
	(8 011 762)	4 394 629

Nombre moyen de parts en circulation

Catégorie A	3 773 343	3 250 454
Catégorie B	1 158 625	1 582 543
Catégorie C	538 861	554 384
Catégorie D	-	261 988
Catégorie F	1 376 686	1 089 137
Catégorie G	426 274	454 363
Catégorie H	312 235	119 138
Catégorie J ¹	1 756 369	-
Catégorie K ¹	191 732	-
Catégorie L	65 920	50 708
Catégorie M	617 925	491 435
Catégorie O	-	479 043
Catégorie P	-	218 696
Catégorie Q	-	113 359
Catégorie R	-	265 725
Catégorie S	-	27 301
Catégorie T	-	97 259

- 1) Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund
États du résultat global (non audité) (suite)

Pour les semestres clos les 30 juin	2015 \$ CA	2014 \$ CA
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part		
Catégorie A	(0,86)	0,51
Catégorie B	(0,80)	0,48
Catégorie C	(0,82)	0,53
Catégorie D	-	0,26
Catégorie F	(0,89)	0,44
Catégorie G	(0,74)	0,47
Catégorie H	(0,64)	0,77
Catégorie J ¹	(0,48)	-
Catégorie K ¹	(0,28)	-
Catégorie L	(1,46)	0,55
Catégorie M	(1,10)	0,72
Catégorie O	-	0,33
Catégorie P	-	0,40
Catégorie Q	-	0,43
Catégorie R	-	0,31
Catégorie S	-	0,45
Catégorie T	-	0,41

- 1) Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2015	2014
	\$ CA	\$ CA
Catégorie A		
Au début de la période	44 200 752	31 107 748
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(3 234 622)	1 670 176
Produit de l'émission de parts	2 859 946	2 302 429
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(4 483 333)	(7 890 804)
À la fin de la période	39 342 743	27 189 549
Catégorie B		
Au début de la période	14 359 246	15 754 520
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(928 912)	766 623
Produit de l'émission de parts	-	5 000
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(2 085 041)	(4 150 740)
À la fin de la période	11 345 293	12 375 403
Catégorie C		
Au début de la période	6 446 147	5 260 961
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(443 299)	294 213
Produit de l'émission de parts	105	-
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(548 820)	(759 613)
À la fin de la période	5 454 133	4 795 561
Catégorie D		
Au début de la période	-	2 639 280
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-	67 497
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(1 554 415)
À la fin de la période	-	1 152 362
Catégorie F		
Au début de la période	17 158 514	13 439 611
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(1 219 064)	476 647
Produit de l'émission de parts	2 460 482	416 779
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(2 988 228)	(6 442 144)
À la fin de la période	15 411 704	7 890 893
Catégorie G		
Au début de la période	4 614 100	3 972 411
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(317 189)	215 572
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 555 317)	(768 578)
À la fin de la période	2 741 594	3 419 405

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (suite)

	2015 \$ CA	2014 \$ CA
Pour les semestres clos les 30 juin		
Catégorie H		
Au début de la période	4 372 861	991 005
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(201 318)	91 268
Produit de l'émission de parts	125 003	167 200
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(875 641)	(66 881)
À la fin de la période	3 420 905	1 182 592
Catégorie J¹		
Au début de la période	19 346 520	-
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(838 390)	-
Produit de l'émission de parts	150 161	-
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(5 983 753)	-
À la fin de la période	12 674 538	-
Catégorie K¹		
Au début de la période	3 414 718	-
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(52 836)	-
Produit de l'émission de parts	50 000	-
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(1 877 744)	-
À la fin de la période	1 543 138	-
Catégorie L		
Au début de la période	629 400	537 236
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(96 355)	27 672
Produit de l'émission de parts	428 440	20 500
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(268 538)
À la fin de la période	961 485	316 870
Catégorie M		
Au début de la période	6 213 549	4 855 222
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	(679 777)	355 981
Produit de l'émission de parts	3 588 993	218 000
Contrepartie versée pour le rachat de parts	(440 877)	(310 871)
À la fin de la période	8 681 888	5 118 332
Catégorie O		
Au début de la période	-	4 112 045
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-	158 613
Réinvestissement des distributions	-	18 796
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	-	(88 504)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(1 377 275)
À la fin de la période	-	2 823 675

1) Les parts des catégories J et K sont offertes depuis le 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (suite)

	2015	2014
	\$ CA	\$ CA
Pour les semestres clos les 30 juin		
Catégorie P		
Au début de la période	-	1 604 581
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-	87 338
Réinvestissement des distributions	-	17 080
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	-	(42 919)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(233 935)
À la fin de la période	-	1 432 145
Catégorie Q		
Au début de la période	-	776 817
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-	49 134
Réinvestissement des distributions	-	3 489
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	-	(22 800)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(28 611)
À la fin de la période	-	778 029
Catégorie R		
Au début de la période	-	2 910 626
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-	81 431
Réinvestissement des distributions	-	24 302
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	-	(46 583)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(1 474 950)
À la fin de la période	-	1 494 826
Catégorie S		
Au début de la période	-	184 571
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-	12 332
Réinvestissement des distributions	-	331
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	-	(5 547)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(19 820)
À la fin de la période	-	171 867
Catégorie T		
Au début de la période	-	655 930
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	-	40 132
Réinvestissement des distributions	-	633
Distributions aux porteurs de parts rachetables - remboursement de capital	-	(18 778)
Contrepartie versée pour le rachat de parts	-	(84 946)
À la fin de la période	-	592 971

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)

Pour les semestres clos les 30 juin	2015 \$ CA	2014 \$ CA
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Diminution) augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(8 011 762)	4 394 629
Ajustements afin de rapprocher l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation		
Produit de la vente de placements	20 647 574	17 269 064
Achat de placements	(16 579 136)	(6 146 127)
Variation de la moins-value (plus-value) latente sur les placements et les dérivés	15 173 678	(4 677 843)
Profit net réalisé sur les placements	(8 677 548)	(552 978)
Diminution des intérêts et des autres créances	-	102 060
Diminution des autres créditeurs et des charges à payer	(11 565)	(459 231)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	2 541 241	9 929 574
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Distributions aux porteurs de parts rachetables, nettes des distributions réinvesties	-	(229 915)
Produit de l'émission de parts rachetables	9 347 219	8 694 178
Montant versé au rachat de parts rachetables	(18 363 078)	(27 313 476)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(9 015 859)	(18 849 213)
Diminution nette de la trésorerie	(6 474 618)	(8 919 639)
Trésorerie au début de la période	78 569 197	55 061 989
Trésorerie à la fin de la période	72 094 579	46 142 350
La trésorerie comprend :		
Fonds en banque	72 094 579	46 142 350
Intérêts reçus	286 304	210 148

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (non audité)

Au 30 juin 2015

La juste valeur totale des placements du Fonds est fondée sur le placement du Fonds dans Man AHL DP Limited (le «fonds sous-jacent»), société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des îles Caïmans (se reporter à la note 2 des états financiers).

Nombre d'actions	Nom	Coût moyen (\$ CA)	Juste valeur (\$ CA)
158 856	Man AHL DP Limited - actions de catégorie A en \$ CA	25 686 402	29 118 305
19 073	Man AHL DP Limited - actions de catégorie C en \$ CA	4 226 329	3 476 245
	Placement total dans le fonds sous-jacent	29 912 731	32 594 550
	Autres actifs, nets des passifs		68 973 981
	Total de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables		101 568 421

Le bilan de Man AHL DP Limited au 30 juin 2015 est présenté ci-dessous :

	\$ US	%
Trésorerie ¹	21 855 724	83,80 %
Frais payés d'avance et autres actifs	48 526	0,20 %
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ²	11 431 185	43,90 %
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net ²	(7 019 598)	(26,90) %
Créditeurs et charges à payer	(262 548)	(1,00) %
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (IFRS)	26 053 289	100,00 %
Actif net attribuable aux porteurs d'actions participatives rachetables (évaluation) ³	26 097 633	
Actions participatives rachetables en circulation - catégorie A	158 856	
Valeur liquidative par action participative rachetable - catégorie A (\$ CA)	183,30	
Nombre d'actions attribuables au Fonds - catégorie A	158 856	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds - catégorie A (\$ CA)	29 119 521	
Actions participatives rachetables en circulation - catégorie C	19 073	
Valeur liquidative par action participative rachetable - catégorie C (\$ CA)	183,26	
Nombre d'actions attribuables au Fonds - catégorie C	19 073	
Valeur cumulative des actions attribuables au Fonds - catégorie C (\$ CA)	3 476 423	

- 1) La trésorerie se compose d'espèces sous forme de dépôts bancaires et d'espèces détenues par des courtiers afin de respecter les exigences en matière de marges.
- 2) Les placements se composent surtout de contrats à terme standardisés conclus sur un large éventail de marchés mondiaux, dont ceux des devises, des obligations, des actions, de l'énergie, des métaux et des taux d'intérêt (les «actifs sous-jacents») et leur valeur nominale est bien supérieure au montant du placement, de sorte que le portefeuille se trouve exposé à une forme de levier. Ces contrats à terme standardisés peuvent être achetés ou vendus, engendrant une position acheteur ou vendeur.
- 3) Il existe une différence entre la valeur liquidative selon les états financiers et la valeur liquidative aux fins des souscriptions et des rachats, calculée conformément à la notice d'offre du fonds sous-jacent. Selon les IFRS, les coûts de formation doivent être passés en charges au moment où ils sont engagés. L'évaluation aux fins du rachat d'actions participatives rachetables est calculée en amortissant les coûts de formation sur les trois premières années de négociation du fonds sous-jacent. Un rapprochement détaillé est disponible dans les états financiers du fonds sous-jacent.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

Le tableau qui suit présente la répartition des actifs sous-jacents par catégorie d'actifs ainsi que les 25 principales positions acheteur et les 25 principales positions vendeur présentées dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds de Man AHL DP Limited disponible sur SEDAR. Les actifs sous-jacents peuvent varier en raison des opérations du portefeuille. Pour plus de précisions, se reporter aux états financiers intermédiaires de Man AHL DP Limited pour le semestre clos le 30 juin 2015 disponibles sur SEDAR.

Répartition du portefeuille

Catégorie d'actifs	% de la valeur liquidative
Trésorerie	83,07 %
Fonds	27,15 %
Métaux	1,16 %
Énergie	(0,14) %
Taux d'intérêt	(0,58) %
Indices boursiers	(2,36) %
Agriculture	(4,08) %
Devises	(4,22) %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

25 principales positions acheteur

Émetteur	% de la valeur liquidative
AHL Evolution Ltd.	27,15 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR BLÉ (CBT), décembre 2015 - Chicago Board of Trade	0,93 %
CONTRAT À TERME SUR ALUMINIUM LME - London Metals Exchange	0,91 %
Contrat de change à terme USD/NZD	0,85 %
Contrat de change à terme USD/CLP	0,72 %
Contrat de change à terme USD/EUR	0,62 %
Contrat de change à terme USD/JPY	0,56 %
Contrat de change à terme USD/MXN	0,51 %
Contrat de change à terme USD/Palladium	0,48 %
Contrat de change à terme USD/CAD	0,47 %
CANOLA X15 - Winnipeg Commodities Exchange	0,40 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR PORC MAIGRE, août 2015 - Chicago Mercantile Exchange	0,40 %
Contrat de change à terme USD/Platine	0,36 %
Contrat de change à terme GBP/AUD	0,36 %
PALLADIUM U15 - New York Mercantile Exchange	0,36 %
Contrat de change à terme USD/COP	0,36 %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR CACAO, septembre 2015 - NYBOT Exchange	0,35 %
Contrat de change à terme JPY/USD	0,33 %
Contrat de change à terme USD/Or	0,30 %
Contrat de change à terme USD/KRW	0,28 %
Contrat de change à terme USD/AUD	0,27 %
Contrat de change à terme CNH/USD	0,23 %
EURODOLLAR U16 - Chicago Mercantile Exchange	0,23 %
Contrat de change à terme ILS/USD	0,22 %
GRAINE DE COLZA Q15 - EURONEXT Paris	0,21 %
Valeur liquidative totale du fonds sous-jacent	32 594 550 \$ CA

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Inventaire du portefeuille (non audité) (suite)

25 principales positions vendeur

Émetteur	% de la valeur liquidative
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR MAÏS, décembre 2015 - Chicago Board of Trade	(2,16) %
Contrat de change à terme CAD/USD	(2,02) %
Contrat de change à terme MXN/USD	(1,43) %
BLÉ DE FORCE ROUGE D'HIVER Z15 - Chicago Board of Trade	(1,09) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR SOYA, novembre 2015 - Chicago Board of Trade	(0,82) %
Contrat de change à terme EUR/USD	(0,82) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR FARINE DE SOYA, décembre 2015 - Chicago Board of Trade	(0,73) %
Contrat de change à terme USD/GBP	(0,73) %
CONTRAT À TERME SUR PLOMB LME - London Metals Exchange	(0,70) %
Contrat de change à terme COP/USD	(0,65) %
CONTRAT À TERME SUR NICKEL LME - London Metals Exchange	(0,54) %
Contrat de change à terme USD/TRY	(0,47) %
Contrat de change à terme AUD/JPY	(0,47) %
Contrat de change à terme EUR/JPY	(0,46) %
Contrat de change à terme USD/JPY	(0,46) %
Contrat de change à terme USD/EUR	(0,43) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR S&P500 EMINI, septembre 2015 - Chicago Mercantile Exchange	(0,41) %
Contrat de change à terme TRY/USD	(0,38) %
CONTRAT À TERME SUR CUIVRE LME - London Metals Exchange	(0,32) %
BILLET 10 ANS EN DOLLARS AMÉRICAINS (CBT), septembre 2015 - Chicago Board of Trade	(0,31) %
BLÉ DE FORCE ROUGE DE PRINTEMPS Z15 - Minneapolis Grain Exchange	(0,30) %
Contrat de change à terme CLP/USD	(0,29) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR MAÏS, mars 2016 - Chicago Board of Trade	(0,29) %
Contrat de change à terme USD/BRL	(0,28) %
CONTRAT À TERME STANDARDISÉ SUR INDICE HANG SENG, juillet 2015 - Hong Kong Futures Exchange	(0,26) %
Valeur liquidative totale du fonds sous-jacent	32 594 550 \$ CA

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers (non audité)

30 juin 2015

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE FONDS

Next Edge AHL Fund (le «Fonds»), auparavant Man Canada AHL DP Investment Fund, est un fonds marché à terme structuré comme une fiducie de placement à capital variable constitué sous le régime des lois de la province d'Ontario et régi selon une déclaration de fiducie datée du 12 novembre 2009. Le Fonds a modifié sa dénomination, de Man Canada AHL DP Investment Fund à Next Edge AHL Fund, par l'entremise d'une modification de sa déclaration de fiducie en date du 27 juin 2014.

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp. (le «gestionnaire»), auparavant Man Investments Canada Corp. Le 27 mai 2014, le gestionnaire a modifié ses statuts constitutifs afin de renommer la société, de Man Investments Canada Corp. à Next Edge Capital Corp. Le 10 juin 2014, l'équipe de haute direction du gestionnaire a acquis la totalité des actions émises et en circulation du gestionnaire auprès de Man Group Holdings Ltd., filiale en propriété exclusive de Man Group plc. Citibank Canada et Citigroup Fund Canada Inc. sont respectivement le dépositaire et l'administrateur du Fonds. Le siège social du Fonds est situé au 1 Toronto Street, bureau 200, Toronto (Ontario), Canada.

Le Fonds a pour objectif d'offrir aux porteurs des parts (les «porteurs de parts») la possibilité de réaliser une plus-value du capital grâce à des rendements ayant une faible corrélation avec des titres de participation et des titres obligataires de type traditionnel. Le Fonds vise à offrir une diversification accrue et un profil risque-rendement amélioré en comparaison des portefeuilles de placement traditionnels.

Pour atteindre son objectif de placement, le Fonds investit dans un portefeuille diversifié d'instruments financiers sur un large éventail de marchés mondiaux, notamment des actions, des obligations, des devises, des taux d'intérêt à court terme, des contrats d'énergie et de métaux, et des contrats de marchandises agricoles (les «actifs sous-jacents»), géré par AHL Partners LLP (le «gestionnaire de placements» ou «AHL»), division de Man Group plc, dans le cadre d'un programme de négociation qui consiste principalement à suivre les tendances (le «programme d'AHL»). Le programme d'AHL est mis en application et géré par le gestionnaire de placements.

Le Fonds peut détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Toutes les catégories de parts du Fonds sont rachetables au gré des porteurs de parts. Chaque catégorie de parts est destinée à un type différent d'investisseurs. Toutes les catégories de parts ont les mêmes stratégies et restrictions en matière de placement, mais sont différentes en ce qui a trait à une ou plusieurs caractéristiques, notamment les frais de gestion, les charges, les frais de rachat, la monnaie de libellé, les commissions ou les distributions. La valeur liquidative par part de chacune des catégories est différente en raison des frais, des charges et des distributions attribuables qui varient selon les catégories de parts.

La date à laquelle chaque catégorie de parts du Fonds a été vendue au public pour la première fois (date de création) est indiquée ci-après :

Catégorie	Date de création
A, B, C, F, I, O, P, Q, R	12 novembre 2009
D, S	7 avril 2010
G	9 novembre 2011
H	31 mai 2012
J, K	27 juin 2014
L, M	3 décembre 2013
T	9 novembre 2010

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2015

L'Inventaire du portefeuille du Fonds est présenté au 30 juin 2015. Les états de la situation financière sont présentés aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014, tandis que les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les semestres clos les 30 juin 2015 et 2014, sauf pour les catégories créées au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de constitution ou de la date de création, selon le cas, jusqu'au 30 juin 2015 ou 2014.

Les présents états financiers intermédiaires ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 31 août 2015.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT ET ADOPTION DES IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* («IAS 34») publiée par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, le Fonds est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les IFRS. Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts.

En appliquant les IFRS, la direction peut faire des estimations et émettre des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés au titre de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle du Fonds.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, majorée des coûts de transaction dans le cas des instruments financiers évalués au coût amorti. Les achats ou ventes ordinaires d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les placements du Fonds dans le fonds sous-jacent et le portefeuille d'actions ordinaires sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le contrat à terme, qui est un dérivé, est classé comme détenu à des fins de transaction et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti. Selon cette méthode, les actifs et passifs financiers reflètent le montant à recevoir ou à payer, actualisés, s'il y a lieu, selon le taux d'intérêt effectif du contrat.

Juste valeur et évaluation ultérieure des instruments financiers

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs, y compris le portefeuille d'actions ordinaires, est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Le Fonds utilise le dernier cours négocié pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. La politique du Fonds est de comptabiliser les transferts entre les niveaux de la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de situation à l'origine du transfert.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris le fonds sous-jacent et le contrat à terme, est déterminée au moyen des techniques d'évaluation suivantes :

Évaluation du placement dans le fonds sous-jacent : La juste valeur du placement dans le fonds sous-jacent est évaluée à la valeur liquidative déclarée par le gestionnaire du fonds sous-jacent, qui équivaut au produit que le Fonds tirerait du rachat de toute action du fonds sous-jacent.

Dépréciation des actifs financiers

Chaque date de clôture, le Fonds vérifie s'il existe une indication objective de dépréciation de ses actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Fonds comptabilise une perte de valeur, qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, déterminée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur afférentes à des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans une période ultérieure si le montant de la perte diminue et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement ultérieur à la comptabilisation de la perte de valeur.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est classé dans les passifs financiers et est rachetable au gré du porteur de parts à des prix basés sur la valeur liquidative du Fonds par part au moment du rachat. Les montants sont constamment évalués à leur valeur de rachat.

La valeur liquidative à la date de clôture le lundi de chaque semaine ou, s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le jour ouvrable suivant ou à toute autre date déterminée par le gestionnaire (une «date d'évaluation») est obtenue par l'agent d'évaluation selon la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif, compte non tenu des ressources attribuables aux porteurs de parts rachetables. La valeur liquidative par part de toute catégorie de parts du Fonds pour une date d'évaluation est obtenue en divisant la juste valeur de l'actif du Fonds à ce moment-là, moins le montant total de son passif (compte non tenu des ressources attribuables aux porteurs de parts rachetables) dans chaque cas étant attribuable à la catégorie de parts, par le nombre total de parts de la catégorie en circulation lorsque le calcul est effectué à la date d'évaluation, et en arrondissant le résultat obtenu à la quatrième décimale au plus («valeur liquidative par part»). La valeur liquidative et la valeur liquidative par part, à la date d'évaluation pertinente, sont calculées par l'agent d'évaluation le ou vers le quatrième jour ouvrable suivant la date d'évaluation pertinente.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2015

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant équivalant à la valeur liquidative par part, à la date de l'opération. Les parts sont rachetables au gré des porteurs de parts à leur valeur liquidative par part à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, le nombre de parts émises et en circulation est réduit et l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminué de la valeur liquidative correspondante à la date de rachat.

Le calcul de la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables («actif net») aux fins des états financiers selon les IFRS est conforme au calcul de la valeur liquidative aux fins des opérations.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les produits et les charges sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés. Les produits tirés du prêt de titres sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés et s'accumulent sur une base hebdomadaire.

Les profits et les pertes réalisés sur les opérations de titres sont calculés selon le coût moyen.

La variation d'une période à l'autre de l'écart entre la juste valeur et le coût moyen est présentée à titre de variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements.

Les coûts de transaction, tels que les commissions de courtage, engagés à l'achat et à la vente de titres par le Fonds sont imputés au résultat net de la période.

Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel il exerce ses activités. Le rendement du Fonds est évalué et ses liquidités sont gérées en dollars canadiens. Par conséquent, le dollar canadien est considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des transactions, conditions et événements sous-jacents. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens.

Le Fonds n'effectue pas d'opérations libellées en monnaie étrangère. Pour les semestres clos les 30 juin 2015 et 2014, toutes les opérations du Fonds étaient libellées en dollars canadiens, et, par conséquent, elles n'ont pas nécessité de conversion. Aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014, tous les actifs et les passifs du Fonds étaient libellés en dollars canadiens, et aucune conversion n'a été nécessaire.

Trésorerie

La trésorerie se compose de dépôts auprès d'institutions financières.

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part est calculée en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

Attribution de produits et de charges

Les profits ou les pertes réalisés et latents, les produits et les charges (autres que les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts) du Fonds sont attribués aux porteurs de parts participatives rachetables chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective de la journée précédente, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts participatives rachetables dans la journée, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les charges d'exploitation et les frais de gestion propres à une catégorie de parts n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie de parts sont prises en charge par le gestionnaire et recouvrées auprès des Fonds.

Imposition

Le Fonds répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du revenu net du Fonds aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital nets réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts de manière à ce que le Fonds n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds ne comptabilise donc pas d'impôt sur le revenu. Étant donné que le Fonds ne comptabilise pas d'impôt sur le revenu, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière.

Se reporter à la note 12, Impôts sur le revenu.

4. PRÉSENTATION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENT DU FONDS SOUS-JACENT

Le Fonds investit dans les actifs sous-jacents par l'entremise de son placement dans Man AHL DP Limited («AHL DP Limited» ou le «fonds sous-jacent»), société exonérée à responsabilité limitée constituée sous le régime des lois des îles Caïmans. AHL DP Limited a acquis les actifs sous-jacents et les conserve.

Le rendement pour le Fonds et, par conséquent, pour les porteurs de parts dépendra du rendement du fonds sous-jacent, lequel sera fondé à son tour sur le rendement des actifs sous-jacents. Les stratégies de placement auxquelles le gestionnaire de placements a recours comprennent la conclusion de contrats à terme standardisés et de contrats à terme ainsi que des placements dans d'autres instruments financiers.

Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie A, de catégorie B, de catégorie C, de catégorie F, de catégorie G, de catégorie H (depuis le 8 septembre 2014), de catégorie L (depuis le 2 septembre 2014) et de catégorie M (depuis le 2 septembre 2014) se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie A en dollars canadiens (les «actions de catégorie A») émises par le fonds sous-jacent. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie J et de catégorie K (à compter du 16 décembre 2014) se rapporte à celui des actions participatives rachetables de catégorie C en dollars canadiens (les «actions de catégorie C») émises par le fonds sous-jacent. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie H se rapportait à celui des actions participatives rachetables de catégorie B en dollars canadiens (les «actions de catégorie B») émises par le fonds sous-jacent pour la période du 1^{er} janvier au 8 septembre 2014. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie L et de catégorie M se rapportait à celui des actions de catégorie C émises par le fonds sous-jacent pour la période du 1^{er} janvier au 2 septembre 2014. Le rendement pour les porteurs de parts de catégorie D, de catégorie O, de catégorie P, de catégorie Q, de catégorie R, de catégorie S et de catégorie T se rapportait à celui des actions de catégorie A émises par le fonds sous-jacent. Les actions de catégorie A, de catégorie B et de catégorie C émises par le fonds sous-jacent ont différents frais de gestion, qui atteignent respectivement environ 2,00 %, 1,00 % et 1,00 % par année.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2015

Au 30 juin 2015, le Fonds détenait 158 856 actions de catégorie A et 19 073 actions de catégorie C du fonds sous-jacent, soit respectivement 100 % et 100 % des actions émises.

Au 31 décembre 2014, le Fonds détenait 153 394 actions de catégorie A et 27 393 actions de catégorie C du fonds sous-jacent, soit la totalité des actions émises.

5. NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Les normes publiées mais non encore en vigueur à la date de publication des états financiers du Fonds sont présentées ci-dessous. Le Fonds adoptera les normes applicables lorsqu'elles entreront en vigueur.

IFRS 9, Instruments financiers - Classement et évaluation

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, réunissant ainsi les phases de classement et d'évaluation, de dépréciation et de comptabilité de couverture du projet de l'IASB visant à remplacer l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et toutes les versions précédentes de l'IFRS 9. L'IFRS 9 présente une approche logique et unique de classement et d'évaluation pour les actifs financiers qui reflète le modèle économique suivi pour les gérer ainsi que les caractéristiques de leurs flux de trésorerie. De cette approche découle un modèle prospectif portant sur les pertes de crédit attendues qui entraînera une comptabilisation en temps opportun des pertes sur prêts et qui s'appliquera à tous les instruments financiers assujettis à la comptabilisation de la dépréciation. En outre, l'IFRS 9 élimine la volatilité du résultat net causée par les variations du risque de crédit des passifs choisis pour être évalués à la juste valeur, de sorte que les profits attribuables à la détérioration du risque de crédit propre à une entité à l'égard de ces passifs ne sont plus comptabilisés dans le résultat net. L'IFRS 9 inclut aussi un modèle de comptabilité de couverture amélioré visant un meilleur lien entre les caractéristiques économiques de la gestion des risques et son traitement comptable. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'application anticipée est permise. De plus, les variations du risque de crédit propre à l'entité peuvent être appliquées de façon anticipée sans toutefois avoir à modifier la comptabilisation des instruments financiers. Le gestionnaire évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 9.

6. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Lorsqu'elle prépare les états financiers, la direction doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers :

Évaluation à titre d'entité d'investissement

Les entités qui répondent à la définition d'entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, doivent évaluer leurs filiales à la juste valeur par le biais du résultat net plutôt que de les consolider. Les critères qui définissent une entité d'investissement sont les suivants :

- Une entité qui obtient des fonds d'un ou de plusieurs investisseurs dans le but de leur fournir des services de placement.
- Une entité qui déclare à ses investisseurs qu'elle a pour objectif d'investir des fonds dans le seul but de réaliser des rendements sous forme de plus-value en capital, de revenu de placement ou des deux.
- Une entité qui mesure et évalue le rendement de la presque totalité de ses placements à la juste valeur.

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers (non audité) (suite)
 30 juin 2015

Le prospectus du Fonds précise quel est le but de fournir des services de gestion de placement aux investisseurs, ce qui comprend le fait d'investir dans AHL DP Limited afin de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et de plus-value en capital.

Le fonds présente de l'information à ses investisseurs sur une base mensuelle au moyen de rapports d'information, et à sa direction au moyen de rapports de gestion internes, sur la base de la juste valeur. Tous les placements sont comptabilisés dans les états financiers du Fonds à la juste valeur dans la mesure permise par les IFRS. Le Fonds dispose d'une stratégie de sortie clairement documentée pour l'ensemble de ses placements.

Le gestionnaire a en outre conclu que le Fonds respecte les caractéristiques supplémentaires d'une entité d'investissement : il détient plus d'un placement sous-jacent; les placements sous-jacents sont surtout sous forme d'actions, d'obligations, de devises, de taux d'intérêt à court terme, de contrats d'énergie et de métaux et de contrats de marchandises agricoles; il obtient des fonds de plus d'un investisseur et les investisseurs ne sont pas des parties liées.

Ces conclusions seront réévaluées chaque année, si un de ces critères ou caractéristiques vient à changer.

7. RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014, le portefeuille du Fonds était composé d'un placement dans le fonds sous-jacent. Le tableau ci-après présente les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière selon la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur. La hiérarchie regroupe les actifs financiers et les passifs financiers selon trois niveaux fondés sur l'importance des données utilisées pour évaluer leur juste valeur. La hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur comprend les niveaux suivants :

Niveau 1 - les données sont les prix cotés non rajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs.

Niveau 2 - les données autres que les prix cotés du niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement pour l'actif ou le passif.

Niveau 3 - une ou plusieurs données importantes utilisées par une technique d'évaluation sont inobservables pour établir la juste valeur des instruments.

Au 30 juin 2015, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	32 594 550	-	32 594 550

Au 31 décembre 2014, les instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière étaient regroupés selon la hiérarchie de l'évaluation à la juste valeur comme suit :

	Niveau 1 \$ CA	Niveau 2 \$ CA	Niveau 3 \$ CA	Total \$ CA
Placement dans le fonds sous-jacent	-	41 547 697	-	41 547 697

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers (non audité) (suite)
 30 juin 2015

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des intérêts à recevoir, du montant à payer à l'achat de placements, des rachats à payer, des distributions à verser et des charges à payer ainsi que l'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables sont évaluées au coût amorti. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est évalué à la valeur liquidative par part déclarée par l'agent d'évaluation du fonds sous-jacent. Cette évaluation représente environ la juste valeur du placement. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent a été classé au niveau 2.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CATÉGORIE

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net lors de la comptabilisation initiale et est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Le tableau suivant présente les profits nets sur les placements et les dérivés par catégorie pour les périodes respectives.

	Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
	\$	\$	\$
Pour le semestre clos le 30 juin 2015			
Intérêts aux fins de distribution	-	286 304	286 304
Profit net réalisé sur les placements	-	8 677 548	8 677 548
Variation de la moins-value latente sur les placements	-	(15 173 678)	(15 173 678)
Total	-	(6 209 826)	(6 209 826)

	Actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction	Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Total
	\$	\$	\$
Pour le semestre clos le 30 juin 2014			
Intérêts aux fins de distribution	-	108 088	108 088
Profit net réalisé sur les placements	-	552 978	552 978
Variation de la plus-value latente sur les placements	-	4 677 843	4 677 843
Total	-	5 338 909	5 338 909

9. RISQUES LIÉS AU FONDS SOUS-JACENT

Le placement du Fonds dans le fonds sous-jacent l'expose aux risques de Man AHL DP Limited, le fonds sous-jacent.

Les activités de placement du fonds sous-jacent l'exposent aux divers types de risques qui sont associés aux instruments financiers et aux marchés sur lesquels il investit. Les risques financiers les plus importants auxquels le fonds sous-jacent est exposé sont le risque de marché, le risque de crédit et le risque de liquidité. Le risque de marché comprend le risque de prix d'un titre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le gestionnaire de placements gère ces risques de façon globale, tout comme les risques liés à ses activités de placement, dans le cadre de sa politique globale en matière de gestion des risques.

La nature et l'ampleur des instruments financiers en cours à la date de l'état de la situation financière et la politique en matière de gestion des risques à laquelle a eu recours le gestionnaire de placements sont présentées ci-après.

Gestion globale des risques du fonds sous-jacent

Le fonds sous-jacent cherche à générer des rendements en investissant dans le programme d'AHL, grâce à ses placements sous-jacents, qui sont gérés par le gestionnaire de placements.

Le gestionnaire de placements distingue deux niveaux de risque importants, soit les risques au niveau du fonds sous-jacent et les risques au niveau des placements sous-jacents. Par conséquent, le gestionnaire de placements a mis en œuvre des procédures afin de gérer les risques liés au fonds sous-jacent et à ses placements sous-jacents.

Au niveau du fonds sous-jacent

La gestion des risques au niveau du fonds sous-jacent peut être classée en gestion des risques avant investissement et après investissement. La gestion des risques avant investissement implique de déterminer la répartition de l'actif et l'élaboration du portefeuille. Par la suite, la gestion des risques implique le fait de procéder à des analyses de risque et de rendement, de surveiller les restrictions du portefeuille et les directives de placement, de gérer les devises, le taux d'intérêt, le crédit et les risques de liquidité au niveau du fonds sous-jacent, et d'apporter les ajustements nécessaires à la répartition de l'actif et à l'élaboration du portefeuille.

Les considérations relatives aux risques ou le besoin d'aligner le portefeuille sur les lignes directrices du produit peuvent entraîner un rééquilibrage du portefeuille, qui est généralement examiné sur une base hebdomadaire par l'équipe de gestion de portefeuille du gestionnaire de placements.

Gestionnaire de placements du fonds sous-jacent, AHL

Dans le cas du programme d'AHL, l'activité de négociation est gérée par AHL Partners LLP. AHL Partners LLP détermine les possibilités permettant de profiter des fluctuations des cours dans plus de 300 marchés internationaux différents grâce à des techniques de placement spécialisées, à une technologie avancée et à un contrôle quotidien des risques.

Le programme d'AHL cherche à relever les tendances de cours à la hausse et à la baisse et à en tirer parti. La négociation a lieu à toute heure et l'information en temps réel concernant les cours est utilisée pour réagir aux mouvements des cours sur un large éventail de marchés mondiaux. Les règles de placement sont appliquées dans un cadre systématique.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2015

AHL Partners LLP utilise un certain nombre de mesures de risque, notamment des méthodes d'évaluation exclusives semblables à la norme de valeur à risque de l'industrie et effectue des tests de résistance quotidiens en fonction des données historiques. Selon les risques relevés, AHL Partners LLP peut modifier l'exposition aux différents marchés sur lesquels elle négocie.

La presque totalité des contrats dérivés sont négociés sur marge. Le gestionnaire de placements gère les risques liés à ces opérations en maintenant des dépôts de garantie conformément à la réglementation en matière d'échange individuel et aux lignes directrices internes. Le gestionnaire de placements joue aussi un rôle actif dans la gestion et le contrôle des risques de marché et de contrepartie du fonds sous-jacent et la surveillance quotidienne des activités de négociation et des niveaux de marge, et, au besoin, il dépose une garantie supplémentaire ou réduit les positions.

Risque de marché du fonds sous-jacent

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des variables de marché, comme les taux d'intérêt, les taux de change et les cours des titres.

De nombreuses mesures du risque sont utilisées par le gestionnaire de placements, mais une mesure généralement comprise est la volatilité annualisée. Il s'agit d'une mesure du risque calculée comme étant l'écart type des rendements sur la valeur liquidative par action participative rachetable de la date de création à la date de présentation de l'information financière.

Puisqu'elle est fondée sur la valeur liquidative par action participative rachetable, la volatilité annualisée incorpore toutes les caractéristiques de rendement du fonds sous-jacent, y compris l'incidence des fluctuations de taux d'intérêt et les écarts de change depuis la date de création. Même si les placements directs du fonds sous-jacent peuvent changer, les stratégies de placement utilisées par ses placements sous-jacents ne changeront pas de façon importante, ce qui signifie que les caractéristiques de risque et de rendement auxquelles le fonds sous-jacent est exposé sont dans une large mesure uniformes.

La volatilité annualisée a des limites, car elle suppose une distribution normale de rendements périodiques, qui pourraient ne pas être totalement représentatifs du comportement du fonds couvert. La volatilité annualisée est fondée sur les données historiques. Le rendement des activités de négociation n'est pas garanti, et le rendement passé n'est pas un indicateur du rendement ou des résultats futurs.

Au 30 juin 2015, la volatilité annualisée du fonds sous-jacent s'élevait à 32,28 % (29,01 % au 31 décembre 2014).

Risque de taux d'intérêt du fonds sous-jacent

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le fonds sous-jacent est directement exposé au risque de taux d'intérêt par l'entremise de sa stratégie de placement, qui est délibérément conçue pour générer des rendements grâce à des stratégies de négociation axées sur l'exploitation des différences de prix dans les taux. La sensibilité de ces expositions est établie en fonction de l'analyse de volatilité globale fournie dans la section du risque de marché.

Le fonds sous-jacent est exposé au risque de taux d'intérêt à l'égard de la trésorerie en banque, de la trésorerie auprès des courtiers et des contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt détenus aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014.

Risque de change du fonds sous-jacent

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux de change. La monnaie fonctionnelle du fonds sous-jacent est le dollar américain, mais le gestionnaire de placements utilise la couverture de change afin de minimiser le risque de taux de change relativement aux variations du taux de change entre le dollar américain, la monnaie fonctionnelle du fonds sous-jacent, et le dollar canadien, la monnaie dans laquelle le fonds sous-jacent présente ses rapports à des fins d'évaluation.

Le fonds sous-jacent est exposé au risque de change par l'entremise de ses placements libellés en devises autres que le dollar américain. Le gestionnaire de placements fait appel à une méthode active pour surveiller les expositions aux devises et gère ce risque en compensant les soldes libellés en devises autres que le dollar américain et en concluant des contrats de change à terme compensatoires.

Autre risque de prix du fonds sous-jacent

L'autre risque de prix s'entend du risque que le prix d'un instrument financier variera en fonction des changements dans la conjoncture du marché, ce qui influencera, directement ou indirectement, la valeur de cet instrument.

Le fonds sous-jacent est exposé à l'autre risque de prix découlant de ses placements. En raison de la nature des stratégies de négociation utilisées pour ces placements, aucun lien direct entre les facteurs du marché et les prix prévus des placements ne peut être établi de façon fiable.

L'autre risque de prix est géré par les processus de gestion des risques globaux décrits ci-dessus.

Risque de crédit / risque de contrepartie du fonds sous-jacent

Le risque de crédit s'entend du risque qu'un émetteur ou que la contrepartie ne puisse pas s'acquitter d'un engagement conclu avec le fonds sous-jacent.

L'exposition maximale du fonds sous-jacent au risque de crédit (compte non tenu de la valeur de toute garantie ou autre titre détenu) si les contreparties ne peuvent pas s'acquitter, en date du 30 juin 2015, de leurs obligations liées à chaque catégorie d'actifs financiers comptabilisés, autres que les dérivés, correspond à la valeur comptable de ces actifs à l'état de la situation financière du fonds sous-jacent.

Pour ce qui est des instruments financiers dérivés, le risque de crédit découle de l'impossibilité éventuelle des contreparties à s'acquitter de leurs obligations en vertu du contrat ou de l'arrangement. Le risque de crédit est atténué pour le programme d'AHL grâce à la diversité des contreparties et au suivi régulier du risque de concentration.

Les risques importants se rapportent aux banques et aux courtiers.

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers (non audité) (suite)
30 juin 2015

Les tableaux ci-dessous présentent l'exposition de la trésorerie du fonds sous-jacent aux banques et aux courtiers par note de crédit aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014 (source : Moody's).

Contrepartie	Note de Moody's	Juin 2015 \$ US	Actif net du fonds sous-jacent %
Sumitomo Mitsui Banking Corp.	A1	4 401 138	20,14 %
ING Bank Slaski S.A.	A3	4 301 168	19,68 %
Credit Suisse AG	Baa2	2 974 610	13,61 %
JP Morgan Chase Bank NA	Aa2	2 477 081	11,33 %
Merrill Lynch & Co., Inc.	Baa1	2 473 437	11,32 %
Deutsche Bank AG	A3	1 810 287	8,28 %
Citibank N.A.	A1	1 725 734	7,90 %
Royal Bank of Scotland plc	A3	875 418	4,00 %
HSBC Bank plc	Aa2	816 851	3,74 %
		21 855 724	100,00 %

Contrepartie	Note de Moody's	Décembre 2014 \$ US	Actif net du fonds sous-jacent %
Citibank N.A.	A2	7 793 705	31,76 %
Mizuho Financial Group	A1	6 202 116	25,28 %
Credit Suisse AG	A1	2 489 155	10,15 %
JP Morgan	Aa3	2 500 982	10,19 %
Royal Bank of Scotland plc	Baa1	2 019 824	8,23 %
Sumitomo Mitsui Banking Corp.	A1	1 200 197	4,89 %
Deutsche Bank AG	A3	1 776 882	7,24 %
Merrill Lynch & Co., Inc.	Baa2	554 321	2,26 %
		20 104 654	100,00 %

Le gestionnaire de placements procède à un examen préalable de toutes les contreparties avant qu'elles ne deviennent un fournisseur de services ou une contrepartie du fonds sous-jacent, et des vérifications de crédit font partie de ce processus. La qualité du crédit des banques, des courtiers et de tout prêteur fait l'objet d'un suivi régulier et est prise en compte dans les décisions de placement.

Risque de liquidité du fonds sous-jacent

Le risque de liquidité s'entend du risque que le fonds sous-jacent éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Les demandes de rachat des porteurs d'actions participatives rachetables représentent le principal risque de liquidité du fonds sous-jacent.

Les actions participatives rachetables du fonds sous-jacent sont rachetables au gré du porteur chaque jour de négociation hebdomadaire. Les porteurs d'actions participatives rachetables peuvent faire racheter leurs actions dans la mesure où ils ont fourni un préavis écrit à cet effet au plus tard à 16 h (heure de Londres) un jour ouvrable avant le jour de négociation où le rachat doit être effectué. Le fonds sous-jacent est alors potentiellement exposé à des rachats hebdomadaires par ses porteurs d'actions participatives rachetables. Le risque de liquidité, par l'intermédiaire des demandes de rachat des porteurs d'actions participatives rachetables, est géré en fixant la période de préavis en matière de rachat de façon à tenir compte de la liquidité prévue des placements sous-jacents, tel qu'il a été convenu par le gestionnaire de placements.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2015

Le fonds sous-jacent investit dans un fonds d'investissement géré assorti d'une période de préavis de rachat inférieure à celle du fonds sous-jacent ou a recours à un arrangement de courtage pour s'assurer que les placements dans des fonds d'investissement gérés peuvent être achetés auprès du fonds sous-jacent en cas d'insuffisance de liquidités à un cours correspondant au dernier cours disponible par action participative rachetable à la date de l'achat.

Les placements du fonds sous-jacent comprennent aussi des contrats à terme standardisés négociés en Bourse, considérés comme facilement réalisables étant donné qu'ils sont tous inscrits à des Bourses importantes.

Les instruments financiers du fonds sous-jacent comprennent aussi des placements dans des contrats dérivés négociés hors Bourse, qui ne sont pas cotés sur un marché public actif et qui, en général, pourraient ne pas être liquides. Par conséquent, le fonds sous-jacent pourrait ne pas être en mesure de liquider rapidement certains de ses placements dans ces instruments à un montant se rapprochant de leur juste valeur en vue de répondre à ses besoins de liquidités.

Le risque de liquidité des placements sous-jacents est géré par AHL, sous réserve des contrôles généraux, comme il est indiqué plus haut.

10. AUTRES FACTEURS DE RISQUE

En plus des risques auxquels le Fonds est exposé compte tenu de son placement dans le fonds sous-jacent, il existe d'autres risques financiers :

Risque de liquidité du Fonds

Aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014, le risque de liquidité consiste en la possibilité que le Fonds ne puisse liquider son placement dans le fonds sous-jacent en vue de répondre aux demandes de rachat de parts des porteurs de parts. Bien que les porteurs de parts puissent demander le rachat de leurs parts, dans certaines conditions les rachats peuvent être limités ou interrompus par le fonds sous-jacent; les rachats des porteurs de parts pourraient de ce fait être temporairement limités ou interrompus.

Les tableaux ci-dessous présentent les passifs financiers du Fonds en les regroupant par échéance en fonction de la durée résiduelle jusqu'à l'échéance du contrat. Les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

30 juin 2015

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	1 249 046	-	1 249 046
Frais de gestion à payer	-	113 267	113 267
Charges à payer	-	215 189	215 189

31 décembre 2014

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Rachats à payer	856 256	-	856 256
Distributions à verser	-	-	-
Frais de gestion à payer	-	131 821	131 821
Charges à payer	-	208 200	208 200

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers (non audité) (suite)
 30 juin 2015

Risque de taux d'intérêt sur la trésorerie

Le Fonds détient de la trésorerie assujettie à des taux d'intérêt variables, ce qui expose le Fonds au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

11. PARTS RACHETABLES

Au 30 juin 2015 et pour le semestre clos à cette date, le Fonds offrait dix catégories de parts rachetables : les parts de catégorie A, les parts de catégorie B, les parts de catégorie C, les parts de catégorie F, les parts de catégorie G, les parts de catégorie H, les parts de catégorie J, les parts de catégorie K, les parts de catégorie L et les parts de catégorie M. Les parts pouvaient être achetées selon l'option de la commission de souscription initiale ou selon l'option des frais d'acquisition reportés, et pouvaient donner droit à des distributions régulières, selon la catégorie de parts achetées. La catégorie de parts choisie a eu une incidence sur les frais que devait verser l'investisseur, les frais de gestion payables par le Fonds et la rémunération versée au courtier pour la vente de parts.

Deux nouvelles catégories de parts, la catégorie J et la catégorie K, ont été offertes dans le cadre d'un prospectus modifié daté du 27 juin 2014, et la première émission de parts a eu lieu le 16 décembre 2014.

Toutes les catégories avaient les mêmes objectifs, stratégies et restrictions en matière de placement, mais étaient différentes en ce qui a trait à certaines caractéristiques, telles que les frais de gestion, les commissions de vente et les commissions de service. La valeur liquidative par part de chacune des catégories pourrait être différente en raison des frais et des charges attribuables qui varient selon les catégories de parts. Ni le Fonds ni le gestionnaire n'exigeaient de frais ou de commission de vente à l'achat de parts du Fonds. Un courtier autorisé ou un conseiller pouvait exiger une commission de vente à l'achat pouvant atteindre 3,00 % au moment de l'achat des parts de catégorie A ou des parts de catégorie J, ce qui aurait réduit le montant investi dans les parts de catégorie A ou les parts de catégorie J du Fonds.

Le nombre de parts émises, rachetées ou annulées au cours des semestres clos les 30 juin 2015 et 2014 pour chaque catégorie de parts est présenté dans les tableaux suivants.

Pour les semestres clos les 30 juin	2015	2014
Catégorie A		
Solde au début de la période	3 890 153	3 575 253
Parts émises contre espèces	248 169	269 345
Parts rachetées	(379 308)	(918 077)
Solde à la fin de la période	3 759 014	2 926 521
Catégorie B		
Solde au début de la période	1 261 953	1 809 079
Parts émises contre espèces	-	580
Parts rachetées	(179 080)	(478 607)
Solde à la fin de la période	1 082 873	1 331 052

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers (non audité) (suite)
30 juin 2015

Pour les semestres clos les 30 juin	2015	2014
Catégorie C		
Solde au début de la période	566 876	604 333
Parts rachetées	(45 915)	(88 339)
Solde à la fin de la période	520 961	515 994
Catégorie D		
Solde au début de la période	-	320 079
Parts rachetées	-	(189 140)
Solde à la fin de la période	-	130 939
Catégorie F		
Solde au début de la période	1 407 087	1 462 174
Parts émises contre espèces	195 940	45 492
Parts rachetées	(239 727)	(709 130)
Solde à la fin de la période	1 363 300	798 536
Catégorie G		
Solde au début de la période	445 036	500 246
Parts rachetées	(157 113)	(96 735)
Solde à la fin de la période	287 923	403 511
Catégorie H		
Solde au début de la période	362 233	109 189
Parts émises contre espèces	9 964	18 740
Parts rachetées	(68 282)	(7 517)
Solde à la fin de la période	303 915	120 412
Catégorie J		
Solde au début de la période	1 891 444	-
Parts émises contre espèces	13 700	-
Parts rachetées	(591 190)	-
Solde à la fin de la période	1 313 954	-
Catégorie K		
Solde au début de la période	333 680	-
Parts émises contre espèces	4 646	-
Parts rachetées	(180 256)	-
Solde à la fin de la période	158 070	-
Catégorie L		
Solde au début de la période	48 198	53 740
Parts émises contre espèces	31 297	2 130
Parts rachetées	-	(26 100)
Solde à la fin de la période	79 495	29 770

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers (non audité) (suite)
30 juin 2015

Pour les semestres clos les 30 juin	2015	2014
Catégorie M		
Solde au début de la période	468 138	485 670
Parts émises contre espèces	264 733	22 022
Parts rachetées	(31 447)	(30 220)
Solde à la fin de la période	701 424	477 472
Catégorie O		
Solde au début de la période	-	609 638
Parts réinvesties	-	2 866
Parts rachetées	-	(208 592)
Solde à la fin de la période	-	403 912
Catégorie P		
Solde au début de la période	-	237 660
Parts réinvesties	-	2 611
Parts rachetées	-	(35 589)
Solde à la fin de la période	-	204 682
Catégorie Q		
Solde au début de la période	-	114 893
Parts réinvesties	-	533
Parts rachetées	-	(4 359)
Solde à la fin de la période	-	111 067
Catégorie R		
Solde au début de la période	-	407 985
Parts réinvesties	-	3 490
Parts rachetées	-	(210 690)
Solde à la fin de la période	-	200 785
Catégorie S		
Solde au début de la période	-	27 266
Parts réinvesties	-	50
Parts rachetées	-	(2 824)
Solde à la fin de la période	-	24 492
Catégorie T		
Solde au début de la période	-	100 595
Parts réinvesties	-	100
Parts rachetées	-	(12 915)
Solde à la fin de la période	-	87 780

Gestion du capital

Compte tenu de la capacité d'émettre et de racheter des parts rachetables, le capital du Fonds peut varier en fonction de la demande de rachats et de souscriptions du Fonds. Le Fonds n'est assujéti à aucune exigence en matière de capital imposé à l'externe et ne fait l'objet d'aucune restriction quant à l'émission et au rachat de parts rachetables à l'exception de ce qui est mentionné dans le prospectus.

Les objectifs de gestion du capital du Fonds sont les suivants :

- Investir le capital dans des placements qui respectent la description, l'exposition au risque et le rendement prévu indiqués dans le prospectus.
- Dégager des rendements constants tout en protégeant le capital en obtenant une exposition aux actifs sous-jacents au moyen de placements dans le fonds sous-jacent, comme il est mentionné dans le prospectus et à la note 2 ci-dessus.
- Conserver des liquidités suffisantes pour couvrir les charges du Fonds, et pouvoir répondre aux demandes de rachat qui sont présentées.
- Maintenir une taille suffisante pour rendre l'exploitation du Fonds rentable.

12. IMPÔTS SUR LE REVENU

Il est généralement supposé que le Fonds est en tout temps admissible à titre de «fiducie de fonds commun de placement», au sens donné à ce terme par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la «Loi de l'impôt»), et que le Fonds a choisi, aux termes de la Loi de l'impôt, d'être une fiducie de fonds commun de placement depuis la date de sa constitution.

Chaque année d'imposition, le Fonds est assujéti à l'impôt en vertu à la partie I de la Loi de l'impôt sur son revenu pour l'exercice, y compris les gains en capital imposables nets réalisés, déduction faite de la tranche de ces gains qu'il déduit au titre des montants payés ou payables aux porteurs de parts (que ce soit en espèces ou en parts) au cours de l'exercice. Un montant est considéré comme payable aux porteurs de parts dans l'année d'imposition si le Fonds le paie au cours de l'exercice ou si les porteurs de parts ont le droit au cours de l'année d'en exiger le paiement. Le Fonds prévoit distribuer chaque année, aux fins de l'impôt, une tranche suffisante de son revenu net et de ses gains en capital nets, ce qui lui permet de déduire des montants suffisants pour n'avoir à payer au cours de l'année, en règle générale, aucun impôt sur le revenu non remboursable en vertu de la partie I de la Loi de l'impôt.

Pour chaque année d'imposition au cours de laquelle il est une fiducie de fonds commun de placement aux fins de la Loi de l'impôt, le Fonds a le droit de réduire l'impôt qu'il doit payer (de recevoir un remboursement à cet égard), le cas échéant, sur ses gains en capital nets réalisés selon un montant établi en vertu de la Loi de l'impôt en fonction des rachats de parts effectués au cours de l'exercice (le «remboursement au titre des gains en capital»). Le remboursement au titre des gains en capital dans une année d'imposition donnée pourrait ne pas être suffisant pour compenser entièrement l'impôt que le Fonds doit payer dans l'année d'imposition par suite de la disposition de titres compris dans le placement dans le fonds sous-jacent en ce qui a trait aux rachats de parts.

Comme le Fonds ne prévoit pas avoir de revenu à l'exception des gains en capital imposables, au règlement partiel du contrat à terme, le gestionnaire ne prévoit pas que le Fonds effectuera des distributions à l'égard des catégories de parts autres que les catégories O, P, Q, R, S et T. Si le Fonds réalise un revenu aux fins de l'impôt en sus des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts au cours de l'exercice et des gains en capital nets réalisés du Fonds, l'impôt y afférent pourrait être recouvré par le Fonds au cours de l'exercice en vertu des dispositions relatives au remboursement au titre des gains en capital de la Loi de l'impôt, de sorte que, de façon générale, le Fonds n'aurait pas à payer d'impôt sur le revenu aux termes de la partie I de la Loi de l'impôt.

Next Edge AHL Fund

Notes des états financiers (non audité) (suite)

30 juin 2015

Au 31 décembre 2014, le Fonds affichait des pertes autres qu'en capital de 3 842 873 \$ (3 842 873 \$ en 2013), dont une tranche de 515 162 \$ (515 162 \$ en 2013) viendra à échéance en 2030, une tranche de 1 025 001 \$ (1 025 001 \$ en 2013) viendra à échéance en 2031 et une tranche de 2 302 710 \$ viendra à échéance en 2033, qui peuvent être reportées prospectivement en avant et portées en diminution du bénéfice imposable dans les années à venir. Le Fonds dispose également de pertes en capital de 35 944 959 \$ (35 944 959 \$ en 2013) qui peuvent être reportées prospectivement en avant indéfiniment afin de contrebalancer les gains en capital futurs. L'avantage lié à ces pertes, le cas échéant, n'a pas été comptabilisé dans les états financiers.

13. FRAIS ET CHARGES D'EXPLOITATION

En contrepartie des services rendus au Fonds, le gestionnaire avait le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion (les «frais de gestion») à (jusqu'à) un taux annuel de i) 2,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories A, B, C, D, O, P, Q et S; ii) 2,30 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories G et T; iii) 2,00 % (2,25 % avant le 25 novembre 2014) de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie J; iv) 1,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie I; v) 1,00 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories F, K et R; vi) 1,25 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts de catégorie L; et vii) 0 % de la tranche de la valeur liquidative représentée par les parts des catégories H et M, calculés hebdomadairement et versés mensuellement à terme échu, majorés des taxes applicables.

Le Fonds paie toutes les charges engagées dans le cadre de son exploitation et de son administration, lesquelles sont réparties au prorata entre les catégories de parts.

Ces charges comprennent les frais de préparation, d'impression et de mise à la poste des rapports périodiques à l'intention des porteurs de parts, les honoraires payables à un dépositaire des actifs du Fonds, les honoraires payables aux auditeurs et aux conseillers juridiques, les taxes et impôts payables par le Fonds ou auxquels le Fonds est assujéti, et les autres charges d'exploitation générales.

Les charges administratives comprennent les autres charges liées aux communications destinées aux porteurs de parts, la rémunération payable à l'agent d'évaluation et au service indépendant d'établissement du prix pour la prestation de certains services d'évaluation, la rémunération payable à l'agent des transferts et l'agent chargé de la tenue des registres pour la prestation de certains services financiers, de tenue de registres et de communications d'information et de services administratifs généraux, les honoraires payables aux comptables, les frais courants, notamment les droits réglementaires et de licence, et les charges liées aux opérations de portefeuille.

Le gestionnaire peut établir une limite maximale pour les charges d'exploitation annuelles totales du Fonds. Le gestionnaire ou les membres de son groupe peuvent régler certaines charges d'exploitation du Fonds afin de garder les charges d'exploitation annuelles du Fonds en dessous de cette limite établie. Les montants pris en charge par le gestionnaire, le cas échéant, sont présentés à l'état du résultat global. En tout temps, le gestionnaire peut cesser de prendre en charge des charges.

Chaque catégorie de parts est responsable de régler les charges qui lui sont spécifiquement liées et une partie proportionnelle des charges qui sont communes à toutes les catégories de parts.

Next Edge AHL Fund
Notes des états financiers (non audité) (suite)
30 juin 2015

Commissions de courtage et accords de paiement indirect

Pour les périodes closes les 30 juin 2015 et 2014, les «accords de paiement indirect», dans le cadre desquels un courtier est rémunéré au moyen de commissions en contrepartie de ses services de courtage, ne s'appliquaient pas aux commissions et aux coûts de transaction du Fonds.

14. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les activités de placement du Fonds sont gérées par Next Edge Capital Corp.

a) Frais de gestion

En vertu du contrat de gestion des placements, le Fonds a mandaté le gestionnaire pour lui fournir des services de gestion (se reporter à la note 13, Frais et charges d'exploitation). Le total des frais de gestion pour le semestre clos le 30 juin 2015 s'est élevé à 1 052 485 \$ (753 030 \$ en 2014) et est présenté dans les états du résultat global, et des frais à payer au gestionnaire de 113 267 \$ au 30 juin 2015 (131 821 \$ au 31 décembre 2014) sont présentés dans les états de la situation financière.

b) Honoraires du comité d'examen indépendant

La rémunération totale versée aux membres du comité d'examen indépendant attribuable au Fonds pour le semestre clos le 30 juin 2015, présentée dans les états du résultat global, s'est élevée à 23 776 \$ (10 432 \$ en 2014) et était composée uniquement de frais fixes. Aux 30 juin 2015 et 31 décembre 2014, aucun montant n'était à payer à l'égard des jetons de présence du comité d'examen indépendant.

Next Edge AHL Fund

Renseignements généraux

GESTIONNAIRE ET PRINCIPAL DISTRIBUTEUR

Next Edge Capital Corp.
1 Toronto Street, bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Téléphone : 416 775-3600
Télécopieur : 416 775-3601
Sans frais : 1 877 860-1080

www.nextedgecapital.com

AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES, AGENT DES TRANSFERTS ET AGENT D'ÉVALUATION

Citigroup Fund Services Canada Inc.
5900 Hurontario Street, bureau 100
Mississauga (Ontario) L5R 0E8

DÉPOSITAIRE

Citibank Canada
Citibank Place
123 Front Street West
Bureau 1900
Toronto (Ontario) M5J 2M3

AUDITEURS

Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.
222 Bay Street, P.O. Box 251
Toronto (Ontario) M5K 1J7

CONSEILLERS JURIDIQUES

McMillan s.e.n.c.r.l., s.r.l.
Brookfield Place, bureau 4400
181 Bay Street
Toronto (Ontario) M5J 2T3

Next Edge Capital Corp.
1 Toronto St., bureau 200
Toronto (Ontario) M5C 2V6

Tél. : 416 775-3600
Télec. : 416 775-3601

www.nextedgecapital.com